

EDITO

www.cgt16.fr

- EDITO P01
- ACTU P02
 - 1er mai - fête du travail
 - journée d'action du 9 mai
 - Projet de loi Santé 2022
- AGENDA CULTUREL P12
- AGENDA P15

Samantha
DUMOUSSEAU,
Secrétaire Générale
UDI6



En France, de l'argent, il en existe.

Suite à l'incendie de la cathédrale de Notre Dame de Paris, de nombreux dirigeants de nos entreprises du CAC 40, pas seulement, se sont vivement exprimés pour être donateurs de millions d'euros. Même si nous pouvons comprendre & partager cet élan de solidarité, nous ne pouvons pas laisser de côté tous ces drames sociaux et faire comme si les inégalités sociales & fiscales n'existaient plus.

Etre généreux avec les pierres, c'est louable mais faire en sorte que les salariés, les Privés d'emplois et les retraités vivent dignement c'est juste.

L'intensification de la casse et du recul des droits sociaux, des services publics, des conventions collectives, du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la protection sociale... sont autant de facteurs de l'accroissement des inégalités que vivent les travailleur.ses, les retraité.es et la population en général.

Le gouvernement a décidé de faire subir à la Fonction publique le même choc qu'ont connu plusieurs services publics ces dernières années, sans pour autant montrer une quelconque efficacité : toujours moins de réponses aux besoins, toujours plus chers pour les usagers devenus clients. C'est à contresens des exigences exprimées dans les récents mouvements sociaux et des sondages actuels plébiscitant plus de services publics.

Ces politiques désastreuses nous confèrent de lourdes responsabilités dans les luttes à organiser et à mener avec le plus grand nombre.

Le gouvernement, comme le patronat, doivent trouver sur le chemin de leur politiques destructrices, une CGT unie et en ordre de marche.

Afin d'obtenir des avancées et cesser toutes les régressions sociales & environnementales, lutter contre la montée de l'extrême droite, ensemble, **nous devons participer d'ores & déjà à une forte mobilisation ce 1^{er} mai dans tout le territoire charentais.**

De plus, tous les syndicats de la CGT issus du Privé comme du Public sont invités à s'emparer de la journée d'action, du 09 mai 2019, pour défendre et exiger des services publics modernisés, de qualité, prenant appui sur une fonction publique renforcée avec des agents bénéficiant d'un statut de haut niveau.

Quelques semaines nous séparent maintenant de notre 52^{ème} congrès confédéral.

La situation sociale et économique du pays, les mutations profondes et rapides du monde du travail, les questions de démocratie sociale, l'exigence d'expression des revendications et leur satisfaction, la question de l'élévation du rapport des forces constituent des enjeux qui appellent à faire de notre congrès un moment important d'analyse, de débats et de prises de décisions pour être la CGT de tous et l'outil moderne et efficace pour affronter les enjeux de notre temps. Notre prochain comité général, du 28 mai 2019 à la Rochefoucauld, abordera ces questions dans la perspective de notre prochain congrès départemental, prévu courant 2020.

T.U.S.C

Mensuel d'information de l'Union Départementale des syndicats CGT

Imprimé par l'Union Départementale CGT de la Charente
Direction de publication Samantha DUMOUSSEAU
Commission Paritaire 1119 S 07263

Union Départementale CGT de la Charente
10 rue Chicoutimi - Ma Campagne
16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 38 11 48

Contact secrétariat : ud-cgt16@orange.fr
Contact site : siteweb@cgt16.fr
<http://www.cgt16.fr>

1er mai 2019 - fête du travail



Rappelons-nous l'histoire du 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs :

L'origine de la « fête du travail » remonte au XIX^{ème} siècle. Le 1^{er} mai 1886 est en effet la date retenue par les militants de l'American Fédération of Labor pour obtenir la journée de 8 heures, dans le cadre du rapport de force avec le patronat. Le jour venu, ce sont plus de 200 milles ouvriers qui se mettent en grève pour faire plier les dernières résistances de leurs employeurs.

La manifestation du 3 mai, à Chicago tourne au drame. C'est dans le sang que les ouvriers américains obtiennent finalement gain de cause. C'est en leur mémoire qu'à partir de 1890, les ouvriers européens manifesteront chaque 1^{er} mai pour la journée de huit heures.

L'année suivante survient le drame de Fourmis, ville minière du Nord de la France où la troupe tira sur les manifestants pacifiques qui réclamaient une réduction du temps de travail (8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs). Bilan : 9 morts, 35 blessés, un émoi national et l'amnistie pour les manifestants arrêtés.

En France, il faudra attendre 1919 pour gagner cette revendication. Dès lors, la journée du 1^{er} mai perdurera comme journée de **lutte des travailleurs sur des sujets divers**.

En 1947, le Code du travail stipule que le 1^{er} mai devient un jour férié et chômé.

Après près de 15 ans d'interdiction de défilé à Paris, la CGT décide pour le 1^{er} Mai 1968 de reconquérir les rues de Paris en lançant un appel à manifester de la République à la Bastille. Ce jour-là, près de 100 mille travailleurs défilent dans les rues faisant la démonstration que les conditions sociales de l'explosion à venir étaient réunies.

On se souviendra également du 1^{er} mai 2002 marqué par la marée humaine défilant dans les rues sur l'ensemble du territoire français suite à la qualification de Jean-Marie LE PEN au second tour de l'élection présidentielle.

Le 1^{er} Mai est donc une journée de mobilisation, de lutte et d'expression revendicative pour les droits des travailleur·se·s, le progrès social, la paix, la démocratie et la solidarité internationale.

Le gouvernement et le patronat ne peuvent continuer de faire la sourde oreille aux nombreuses revendications, contre les reculs sociaux imposés au nom de l'austérité et pour un autre partage des richesses pour augmenter les salaires, créer des emplois, développer des services publics dignes d'un pays comme le notre et exiger des droits collectifs.



**Faisons ensemble du 1er mai
une journée de mobilisation, de lutte et
d'expression revendicative exceptionnelle.**

1er mai 2019 - fête du travail



LE 1^{ER} MAI 2019, POUR LE PROGRÈS SOCIAL, LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le 1er mai est une journée d'action et de mobilisation internationale pour les droits des travailleur-se-s, le progrès social, la paix et la solidarité.

Dans la continuité des nombreuses luttes menées, il s'agit de poursuivre et amplifier les batailles pour que les urgences sociales et climatiques soient enfin prises en compte par le gouvernement et le patronat.

Les injustices sociales explosent et sont étroitement liées aux risques environnementaux que personne ne peut plus ignorer et qu'il faut prendre en compte.

Aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté dont 6 millions sont privé-e-s d'emploi, et de nombreux-ses jeunes sont en situation de précarité. Dans le même temps des dividendes de plus en plus importants sont versés aux actionnaires. C'est une autre répartition des richesses qu'il faut mettre en œuvre ainsi qu'une fiscalité plus juste et plus progressive.

A l'inverse des choix politiques actuels, il est urgent de revaloriser les salaires du privé et du public, les minimas sociaux et les pensions, développer des services publics de qualité sur tout le territoire, gages de cohésion sociale et de plus d'égalité, d'établir une protection sociale de haut niveau, socle de notre modèle social basé sur la solidarité, créer des emplois de qualité dans le privé comme dans le public et assurer l'égalité professionnelle, permettre la réussite de tous les jeunes et l'accès à un haut niveau de qualification à toutes et tous ainsi que l'autonomie de la jeunesse, une éducation émancipatrice, gratuite sans restriction de nationalité.

Les organisations s'engagent à lutter, avec la même force, au renforcement des libertés publiques et contre toute restriction du droit à manifester, à s'exprimer et à s'organiser. Elles condamnent les répressions syndicales envers les salarié-e-s et les jeunes organisées par le patronat et le gouvernement. Elles dénoncent fortement les mesures répressives et parfois violentes déployées par le gouvernement dans le but de faire taire le fort mécontentement et la grande exaspération du plus grand nombre.

Décidées à construire les mobilisations unitaires afin d'obtenir des avancées et cesser toutes les régressions sociales et environnementales, lutter contre la montée de l'extrême droite, ensemble et dans l'unité, les organisations CGT, FSU et SOLIDAIRES appellent à une forte journée de mobilisation ce 1er mai.

Les organisations syndicales CGT, FSU et SOLIDAIRES de la Charente appellent à rejoindre les rassemblements :

Mercredi 01 mai 2019

ANGOULÊME : 10h -> Place de la Bussatte

COGNAC : 11h -> Sous-Préfecture

RUFFEC : 10h30 -> Place du Champ de Foire (Face Hôpital)

LA ROCHEFOUCAULD : 11h -> Place du Champ de Foire (Hôpital)

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

**Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 3 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

Journée d'action - 9 mai 2019

Défense des Services Publics et pour le retrait du projet de loi



Malgré un vote unanime des neuf organisations syndicales contre le projet de loi Fonction publique, Le gouvernement persiste à vouloir imposer cette loi de casse sociale !

PRÉCARITÉ

SUPPRESSIONS DE POSTES

RECOURS AUX CONTRATS DE MISSION

Allongement du temps de travail
Suppression des accords locaux

INÉGALITÉS DE TRAITEMENT

Amplification des écarts salariaux femmes - hommes

Poursuite du gel du point d'indice
Pression des directions

MISE EN CONCURRENCE DES AGENTS

NON À LA CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Opacité dans les avancements, mutations, promotions - Favoritisme
Généralisation de l'entretien professionnel sur des critères subjectifs

RECRUTEMENT PAR CONTRAT

ATTEINTES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SUPPRESSION DES COMPÉTENCES DES CAP

Fin de garanties collectives
Soumission aux intérêts

CLIENTÉLISME

SUPPRESSION DES CHSCT

Réduction des moyens alloués à la médecine de prévention
Accroissement des risques psychosociaux

du projet de loi - Journée d'action le 9 mai 2019



Les services publics et la fonction publique sont notre richesse ! Toutes et tous en grève et manifestation pour exiger l'abandon du projet de loi, car elle n'est ni amendable, ni modifiable.

Le projet de loi de « transformation de la fonction publique » qui vient d'être présenté au Conseil des Ministres pour validation avant l'été est une attaque sans précédent aux droits des agents et du Statut de la fonction publique. Par ce projet de Loi, le Gouvernement veut notamment acter :

- La poursuite des suppressions d'emplois.
- Le recours accru aux contractuels.
- La disparition des CHSCT par fusion des instances représentatives des personnels et la création d'une instance unique de dialogue social.
- Suppressions des compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière de promotion, mutation, notation : la porte ouverte à l'arbitraire !
- La création d'une « rupture conventionnelle » pour le secteur public en cas de suppressions de postes et primes de départ volontaire.
- L'instauration d'une rémunération au mérite à « titre collectif ».

Nous revendiquons des services publics gratuits qui servent et aident les usagers, réduisent les inégalités et assurent la cohésion sociale !

L'intersyndicale appelle à la grève avec manifestation à Angoulême le jeudi 9 mai à 14 heures

- **Fonction Publique d'État** : Cité Administrative
- **Fonction Publique Hospitalière** : ARS
- **Fonction Publique Territoriale** : Conseil Départemental

La convergence des cortèges se fera devant l'hôtel de ville
Avec arrivée à 15h30 place Saint Martial

Projet de Loi Santé : NON au démantèlement

LOI SANTÉ D'AGNÈS BUZYN : QUELLES DOIVENT ÊTRE NOS PRIORITÉS REVENDICATIVES ?



4

questions apparaissent comme essentielles :

- les hôpitaux de proximité ;
- les groupements hospitaliers de territoires (GHT) ;
- la formation des professionnels de santé ;
- les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Deux autres questions ne doivent pas être oubliées mais nous les avons déjà abordées dans d'autres publications : la télé-médecine et l'accès aux données de santé.

/1

Les hôpitaux de proximité



QUE PRÉVOIT LA LOI ?

La définition de Madame Buzyn est celle de l'hospice d'il y a quarante ans. En effet, ces hôpitaux n'offriront que des structures de prise en charge des personnes âgées et devront fermer leur maternité et leurs services de chirurgie. Ils pourront éventuellement être dotés d'un service d'urgences mais qui ne sera pas forcément ouvert 24 heures sur 24.

Selon l'objectif annoncé, 500 à 600 hôpitaux devraient être labélisés hôpitaux de proximité.

L'enjeu est ici majeur car il s'agit de « déclasser » environ 300 hôpitaux sur l'ensemble du territoire national avec la fermeture de très nombreuses maternités, services de chirurgie et services d'urgence.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Pour la CGT, un hôpital de proximité doit comporter au minimum :

- ▶ un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24 ;
- ▶ une maternité de premier niveau pour les accou-

chements dits physiologiques (80 % des accouchements) ;

▶ une activité de chirurgie (principalement ambulatoire ?) et une structure de prise en charge des patients psychiatriques en lien avec la psychiatrie de secteur et les hôpitaux spécialisés.

Les hôpitaux de proximité doivent assurer un maillage du territoire permettant d'assurer la sécurité de chaque citoyen, ce qui implique que ce dernier ne doit pas être à plus de 30 minutes en voiture d'un service d'urgence ou d'une maternité. En effet, des études françaises et internationales montrent qu'au-delà de ce délai, il est observé une augmentation de la mortalité de 9 % pour tous les patients et de 30 % pour les patients les plus graves. Plusieurs événements dramatiques récents en font d'ailleurs la triste preuve : cela a été le cas à Die où une mère a perdu son enfant car la maternité a été fermée et que l'hélicoptère qui aurait pu la transporter est arrivé trop tard, ou à Concarneau où le service d'urgences et le service mobile d'urgence et de réanimation (Smur) ferment à 19 heures et où une femme est décédée en attendant l'arrivée des secours qui ont mis plus de 35 minutes pour arriver de Quimper.

par ordonnances de notre système de santé !

Par ailleurs, il est paradoxal de vouloir développer la chirurgie ambulatoire pour atteindre un objectif de 80 % des actes et de vouloir la concentrer dans un nombre de sites limités, obligeant les patients à de longs trajets et, quand ceux-ci sont trop importants, de

les faire sortir de l'hôpital pour les héberger dans des hôtels à proximité. Notre proposition est que ce soient plutôt les chirurgiens qui se déplacent pour opérer en proximité en toute sécurité.

/2 Les groupements hospitaliers de territoires (GHT)

QUE PRÉVOIT LA LOI ?

Les précédentes lois ont créé une obligation de regroupement des hôpitaux dans des structures de coopération. Si l'objectif semblait louable, nous avons assisté à une définition des territoires complètement ubuesques: le pire exemple est le GHT qui en Auvergne regroupe tous les établissements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, soit 18 structures, sans aucun lien entre elles et très éloignées les unes des autres.

La nouvelle loi accélère le processus en obligeant les hôpitaux à fusionner juridiquement et à regrouper leurs services sur un nombre de sites limités, pour soi-disant supprimer les « doublons », ce qui va effectivement permettre de transformer un grand nombre d'établissements en hôpitaux de proximité selon la définition d'Agnès Buzyn. En effet, la fusion administrative a pour objectif d'obliger l'hôpital de référence du GHT, sous la contrainte des déficits à combler ou par le biais d'un chantage aux investissements, à concentrer sur un seul site les activités de chirurgie et de maternité, et donc de « déshabiller » les hôpitaux de plus petite taille faisant partie du même GHT.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Nous sommes fermement opposés à la fusion juridique des établissements dans les GHT car l'objectif n'est pas d'améliorer l'offre de soins dans les territoires mais de restructurer les établissements sous la contrainte financière.

Il est essentiel de solliciter les élus locaux qui siègent dans les conseils de surveillance pour qu'ils s'opposent fermement à ces fusions. En effet, à un an des élections municipales, dans le contexte du mouvement des gilets jaunes, il apparaît comme particulièrement provocateur de la part du pouvoir de concentrer les moyens et donc les organes de décision dans des structures centralisées et très éloignées du terrain sur un nombre d'établissements très limités. Il s'agit d'un déni de démocratie qu'il faut dénoncer.

En ce qui concerne plus spécifiquement les moyens syndicaux, la fusion des établissements entraînera une fusion des instances et donc une diminution drastique du nombre de mandats et, par voie de conséquence, des heures syndicales.

/3 La formation des professionnels de santé

QUE PRÉVOIT LA LOI ?

L'annonce de la suppression du *numerus clausus* se traduit par des propositions très floues sur les nouvelles modalités de sélection des étudiants qui inquiètent tant les responsables universitaires que les étudiants. Si nous ne pouvons qu'adhérer aux objectifs annoncés de supprimer le concours couperet en fin de première

année et d'ouvrir le recrutement des futurs médecins à d'autres candidats que des titulaires du bac S avec mention très bien, il ne faut pas que cela se traduise par un autre mode de sélection qui laisse sur le carreau un nombre important d'étudiants après deux à trois années d'études.

Par ailleurs, la ministre n'a annoncé que tardivement qu'il était prévu d'augmenter le nombre de médecins

Projet de Loi Santé : NON au démantèlement

formés de 20 % sans vraiment justifier ce chiffre. Pour la CGT, il est clair que ces 20 % sont un minimum et que l'argument de la limitation des capacités de formation n'est pas valide. En effet, les terrains de stages pour les étudiants peuvent être multipliés et ne doivent pas être concentrés dans les CHU. Le meilleur exemple de la duplicité des doyens des facultés de médecine est la récente diminution du nombre d'internes dans les hôpitaux non CHU, ce qui a entraîné de graves difficultés de fonctionnement de ces établissements. Le cas le plus emblématique est l'hôpital de Bourges qui, en mai 2018, a vu le nombre d'internes affectés aux urgences diminuer de manière drastique et qui, du fait du déficit en médecins, a été obligé de faire appel à la réserve sanitaire, mobilisable normalement en cas de catastrophe, pour assurer la continuité du service public.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

La CGT considère que le nombre de médecins formés annuellement doit être relevé à 12000, d'une part car aujourd'hui 25 % des médecins qui commencent leur carrière en France ont obtenu leur diplôme à l'étranger, dont des jeunes français exclus des facultés du fait du *numerus clausus*, et d'autre part car plus de 10000 médecins partent en retraite chaque année.

Au-delà du nombre de médecins formés, la question qui se pose est de savoir de quels types de médecins nous avons besoin. Il faut inverser la proportion de généralistes et de spécialistes qui est actuellement de 40/60. En effet, les besoins ont évolué ces trente dernières années, ils se concentrent aujourd'hui sur une population vieillissante, atteinte de maladies chroniques multiples qui se soignent mais ne se guérissent pas. Or la succession de consultations chez différents spécialistes n'assure pas une prise en charge adaptée et la nécessité d'une coordination par un médecin généraliste, tant en ville qu'à l'hôpital, est incontour-

nable. Cela implique y compris de revoir l'organisation de l'hôpital pour diminuer le nombre de services de spécialités au profit de services de médecine polyvalente où les différents spécialistes interviennent sous la coordination d'un médecin « généraliste » hospitalier qui s'appelle un médecin polyvalent ou interniste. Par ailleurs, les compétences et les qualifications des autres professionnels de santé doivent évoluer pour que les médecins se concentrent sur les tâches où ils sont indispensables, c'est-à-dire les missions d'expertise et de synthèse. La proposition de former des infirmières à ce qu'on appelle des « pratiques avancées » ne doit pas se traduire par un glissement de tâches, sans reconnaissance de l'élévation du niveau de qualification en rapport avec par exemple la réalisation d'actes techniques ou dans des spécialisations particulières comme la psychiatrie ou les urgences. C'est la raison pour laquelle nous demandons que les formations complémentaires soient validées par des diplômes de type master 1 et master 2 avec des rémunérations correspondant à ce niveau de qualification. Il doit en aller de même pour les aides-soignantes, ainsi que pour d'autres professions de santé réglementées. Afin de pouvoir adapter et coordonner l'ensemble de ces formations, la CGT propose de créer des universités de santé. L'intérêt est de répondre à une préconisation de l'Organisation mondiale de la santé qui énonce le fait que la nécessaire coordination des professionnels de santé ne peut réellement se mettre en place que si ces derniers ont une partie de leur formation en commun. En effet, la priorité sur laquelle un consensus existe aujourd'hui est de réintroduire des sciences humaines dans la formation des médecins et des autres professionnels de santé, afin que les trois composantes essentielles de la prise en charge des patients, à savoir le physique, le psychologique et le social, soient réellement intégrées. Ces composantes de la formation, entre autres, peuvent être communes à l'ensemble des professionnels du sanitaire et du médico-social.

14 Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

QUE PRÉVOIT LA LOI ?

La loi prévoit la mise en place de 1000 CPTS. Le constat partagé est que l'exercice en cabinet isolé pour les médecins ainsi que pour de nombreux professionnels de santé n'est plus possible et n'est plus souhaitable. Cependant le gouvernement ne souhaite remettre en cause ni la liberté d'installation, ni la rémunération à l'acte. Il compte par ailleurs sur le fait

que de simples incitations financières permettront l'auto-organisation des libéraux dans ces structures aux contours très flous.

Le constat de l'échec des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), dont les rares qui fonctionnent du fait de l'engagement volontariste de quelques individus sont constamment montrées en exemple, montre bien que cette voie est une impasse.

par ordonnances de notre système de santé !

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

La CGT propose la généralisation de l'exercice collectif dans des centres de santé avec des professionnels salariés. Les avantages sont multiples.

Avantages pour les professionnels, qui aujourd'hui privilégient largement le salariat au détriment de l'exercice libéral. Deux exemples valident ce constat :

- ▶ la création d'un centre de santé départemental en Saône-et-Loire avec 35 lieux d'exercice et l'embauche de 50 médecins salariés par le conseil départemental et qui a fait le constat de l'échec des MSP ;
- ▶ la demande de professionnels libéraux d'une MSP dans le Doubs qui ont demandé à ne plus être payés à l'acte au profit d'un financement global de la structure leur permettant de se salarier.

Cette organisation permet de résoudre de manière intelligente la fin de la liberté d'installation sans provoquer une réaction de rejet des professionnels, puisqu'ils gardent le choix de leur lieu de travail en proposant leurs services dans le centre de santé implanté là où ils souhaitent vivre. En ce qui concerne les patients, la solution du centre de santé répond à trois préoccupations majeures : disposer

d'un médecin traitant, bénéficier du tiers payant et ne plus être soumis aux dépassements d'honoraires.

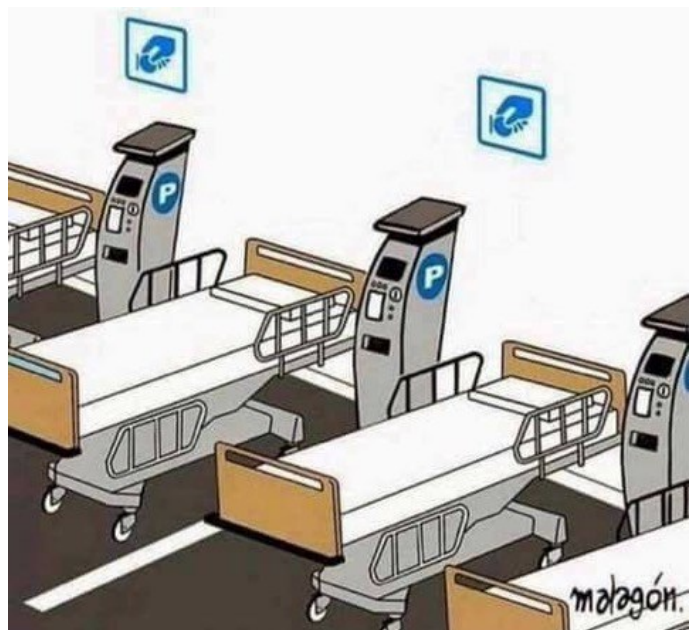
L'autorisation d'ouverture des centres de santé devra se faire sur la base d'une analyse des besoins dans les territoires.

Un autre avantage est que les centres de santé peuvent et doivent être dotés d'un équipement minimal pour accueillir les urgences du quotidien et éviter ainsi le passage par défaut par les urgences hospitalières.

En ce qui concerne la gestion des centres de santé, la CGT propose deux modèles :

- ▶ un rattachement aux hôpitaux, ce qui permet une gestion unique du personnel, des matériels et de l'administration ;
- ▶ une forme coopérative associant un financeur de la structure qui peut être notamment une collectivité locale ou une mutuelle, les professionnels et des représentants des patients. Ce modèle coopératif est particulièrement intéressant et la CGT a montré sa viabilité en participant à la transformation du Centre national de santé géré par le CCAS d'EDF situé rue Richerand à Paris en structure coopérative le 1^{er} janvier 2019 afin d'assurer son développement et sa pérennité.

Ces quelques éléments venant en complément des propositions de la CGT formalisées et rassemblées dans le document intitulé « Pour une Sécurité sociale du XXI^e siècle – Nos propositions » et disponible à l'adresse suivante : <https://www.cgt.fr/la-reconquete-de-la-securite-sociale>, doivent nous armer pour engager des actions afin de défendre notre système de santé et de protection sociale.



FILMS (déjà sortis ou à venir)

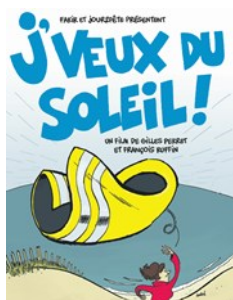


CORPORATE – de Nicolas SIHOL

Corporate raconte l'histoire d'Emilie Tesson-Hansen est une jeune et brillante responsable des Ressources Humaines, une « killeuse ». Suite à un drame dans son entreprise, une enquête est ouverte. Elle se retrouve en première ligne. Elle doit faire face à la pression de l'inspectrice du travail, mais aussi à sa hiérarchie qui menace de se retourner contre elle. Emilie est bien décidée à sauver sa peau. Jusqu'où restera-t-elle corporate ?

LES SENTINELLES – de Pierre PEZERAT

Les Sentinelles est un film documentaire français sorti en 2017, qui retrace le combat judiciaire mené par des ouvriers victimes de l'amiante, d'agriculteurs et de salariés exposés à des pesticides. D'anciens ouvriers et ouvrières d'Amisol, usine de filage et de tissage d'amianté, touchés par de l'asbestose, retracent leurs combats pour obtenir dommages et faire interdire l'usage de ces fibres. Le tableau des maladies professionnelles inclut pourtant l'amiante depuis 1945.



J'VEUX DU SOLEIL – de Gilles PERRET et François RUFFIN

Road-movie dans la France d'aujourd'hui! Avec leur humour et leur caméra, Gilles Perret et François Ruffin traversent le pays: à chaque rond-point en jaune, c'est comme un paquet-surprise qu'on ouvrirait. Qu'est-ce qui va en sortir ? Des rires ou des larmes ? De la tendresse ou de la colère ? De l'art ou du désespoir ? Les deux compères nous offrent des tranches d'humanité, saisissent cet instant magique où des femmes et des hommes, d'habitude résignés, se dressent et se redressent, avec fierté, avec beauté, pour réclamer leur part de bonheur.

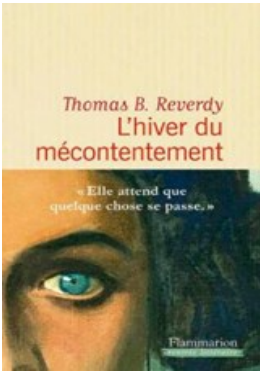
RESISTANTES – de Fatima SISSANI

Regard croisé de trois femmes engagées au côté du FLN sur la colonisation et la guerre d'indépendance algérienne. Elles connaîtront la clandestinité, la prison, la torture, l'hôpital psychiatrique. C'est au crépuscule de leur vie qu'elles choisissent de témoigner, après des décennies de silence. Avec clarté et pudeur, elles racontent l'Algérie coloniale, la ségrégation, le racisme, l'antisémitisme, la prison, la torture, les solidarités, la liberté et aussi la nature qui ressource, les paysages qui apaisent, la musique et la poésie qui permettent l'échappée ...



LIVRES (déjà sortis ou à venir)

L'Hiver du mécontentement – de Thomas B. Reverdy



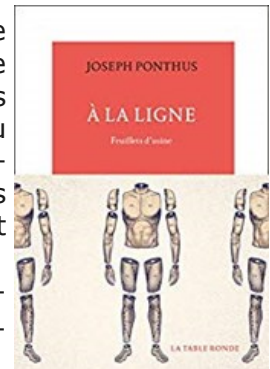
C'est ainsi que le journal le Sun qualifia l'hiver 1978-1979, où des grèves monstrueuses paralysèrent des mois durant la Grande-Bretagne. Voici venir l'hiver de notre mécontentement, ce sont aussi les premiers mots que prononce Richard III dans la pièce de Shakespeare. Ce personnage, la jeune Candice va le jouer, dans une mise en scène exclusivement féminine. Entre deux tournées à vélo pour livrer des courriers dans un Londres en proie au désordre, elle cherchera à comprendre qui est Richard III et le sens de sa conquête du pouvoir. Au théâtre Warehouse, lors d'une répétition, elle croquera une Margaret Thatcher encore méconnue venue prendre un cours de diction et déjà bien décidée à se hisser à la tête du pays. Elle fera aussi la rencontre de Jones, jeune musicien brutalement licencié et peu armé face aux changements qui s'annoncent.

A la ligne - de Joseph Ponthus

Histoire d'un ouvrier intérimaire qui embauche dans les conserveries de poissons et les abattoirs bretons. Jour après jour, il inventorie avec une infinie précision les gestes du travail à la ligne, le bruit, la fatigue, les rêves confisqués dans la répétition de rituels épuisants, la souffrance du corps. Ce qui le sauve, c'est qu'il a eu une autre vie. Il connaît les auteurs latins, il a vibré avec Dumas, il sait les poèmes d'Apollinaire et les chansons de Trenet. C'est sa victoire provisoire contre tout ce qui fait mal, tout ce qui aliène.

Par la magie d'une écriture tour à tour distanciée, coléreuse, drôle, fraternelle, la vie ouvrière devient une odysée où Ulysse combat des carcasses de bœufs et des tonnes de boulots comme autant de cyclopes.

Date de sortie : 03/01/2019



MUSIQUES (déjà sortis ou à venir)



LUKE
Porcelaine
(sortie:15/03/2019)



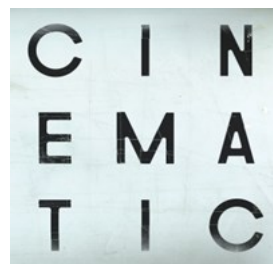
The CRANBERRIES
Wake Me When It's Over
(sortie:19/03/2019)



EIFFEL
Chasse Spleen
(27/02/2019)



FOALS
**Everything Not saved
Will Be Lost**
(sortie:08/03/2019)



The CINEMATIC ORCHESTRA
To Believe
(15/03/2019)

LE COMPLEXE AUX DAMES

Un parcours, un cheminement et des histoires de femmes...

Une exposition de Fatima LEVEQUE

Du 26 mars au 20 avril 2019

Au Musée d'Angoulême - Square Girard II - Rue Corneille 16000 ANGOULEME

17 avril à 15h

Maison des Peuples et de la Paix d'Angoulême

Regards croisés :

**Amina FOUZRI – Fatima LEVEQUE
et Femmes Solidaires**

Femmes, traditions et religions

17 avril à 18h30

CSCS – FLEP de Soyaux

Regards croisés :

**Amina FOUZRI – Fatima LEVEQUE
et Femmes Solidaires**

Femmes, traditions et religions

18 avril à 12h15

Jeudi Midi au Musée :

Amina FOUZRI :

**Droits des femmes
dans le monde arabe**



AGENDA

- Mercredi 24 avril** : . CE de l'UL de Cognac (Samantha DUMOUSSEAU)
· Réunion du groupe confédéral sur l'évolution des CPH à Montreuil (Gwladys AUDUBERT-LALANDE)
- Jeudi 25 avril** : · CA de la Mission Locale Arc Charente à 14h à Mansle (Samantha DUMOUSSEAU)
. CE ULGA
- Lundi 29 avril** : · Secrétariat
· Réunion du collectif DLAJ à 14h (Gwladys AUDUBERT-LALANDE)
- Mardi 30 avril** : Réunion du Collectif Formateurs à 14h (Sandrine BARRAUD)
- Mercredi 1^{er} mai** : Fête du travail
- Jeudi 2 mai** : CSD (Michaël LABLANCHE)
- Vendredi 3 mai** : Réunion UD/ULs
- Lundi 6 mai** : Secrétariat
- Mardi 7 mai** : CR CGT Poitou-Charentes (Samantha DUMOUSSEAU)
- Jeudi 9 mai** : Journée intersyndicale d'action de la Fonction Publique
- Vendredi 10 mai** : CE de l'UL du Ruffécois à 14h30
- Du 13 au 17 mai** : · 52^{ème} congrès confédéral CGT (Samantha DUMOUSSEAU)
· Formation « Délégué syndical »
- Lundi 13 mai** : . Secrétariat
. Réunion du Collectif Horte et Tardoire (Sandrine BARRAUD)
- Mardi 14 mai** : CE de l'UL Charente Limousine (Michaël LABLANCHE)
- Jeudi 16 mai** : Congrès du syndicat CGT Naval Group à Champniers (Michaël LABLANCHE)
- Vendredi 17 mai** : Journée d'étude « Bataille à engager avant la mise en place du CSE »
- Lundi 20 mai** : Secrétariat
- Mercredi 22 mai** : Réunion de la coordination des 3 CR CGT (Samantha DUMOUSSEAU)
- Jeudi 23 mai** : CE de l'ULGA à 14h (Thierry SEBIRE)
- Vendredi 24 mai** : CE de l'UD
- Lundi 27 mai** : · Secrétariat
· Journée d'étude « Pré-retraitable »
- Mardi 28 mai** : Comité Général de l'UD
- Mercredi 29 mai** : Journée d'étude « NAO »
- Vendredi 31 mai** : Fermeture de l'UD
- Du 3 au 7 juin** : Formation de formateurs
- Lundi 3 juin** : Secrétariat
- Vendredi 7 juin** : Secrétariat
- Mardi 11 juin** : · Réunion plénière des 3 CR CGT (Samantha DUMOUSSEAU)
· CE de l'UL De Charente Limousine (Michaël LABLANCHE)
- Jeudi 13 juin** : Congrès de l'UL de Cognac
- Vendredi 14 juin** : CE de l'UL du Ruffécois à 14h30

Union Départementale CGT de la Charente

10 rue Chicoutimi - Ma Campagne - 16000 ANGOULEME / Tel : 05 45 38 11 48

Secrétariat de l'UD : ud-cgt16@orange.fr / Site Internet : www.cgt16.fr /
Contact site : siteweb@cgt16.fr

Union Locale CGT du Grand Angoulême

6 Allée des Troènes – 16000 ANGOULÊME / Tel : 05 45 22 88 05
cgt.ul.angouleme@wanadoo.fr

Union Locale CGT du Cognçais

3 – 5 rue Plumejeau – 16100 COGNAC / Tel : 05 45 35 36 17
ulcgtcognac@wanadoo.fr

Union Locale CGT d'Horte et Tardoire

En cours de relance

Union Locale CGT du Ruffecoïis

Adresse provisoire :

4 rue de l'Ordaget– 16700 Ruffec Tel / Fax : 05 45 30 38 31
ulruffec@orange.fr

Union Locale CGT du Sud Charente

Le Logis de Plaisance - ZA Plaisance – 16300 BARBEZIEUX
Tel / Fax : 05 45 78 21 99 / ulcgtsudcharente@wanadoo.fr

Union Locale CGT de Charente Limousine

Mairie d'Exideuil – 16150 EXIDEUIL
Tel / Fax : 05 45 84 09 35
union-locale-cgt-chte-limousine@orange.fr